

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 1** **2017-2018****Code**

T.TS.SO354.FP1TP.F.17

**Type de formation \*** Bachelor  Master  MAS  EMBA  DAS  CAS  Autres**Niveau**

- module de base  
 module d'approfondissement  
 module avancé  
 module spécialisé

**Caractéristique**

En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

**Type de module**

- module principal  
 module lié au module principal  
 module facultatif ou complémentaire

**Organisation temporelle**

- module sur 1 semestre  
 module sur 2 semestres  
 semestre de printemps  
 semestre d'automne  
 Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS \***

30 crédits ECTS

**Langue**

- allemand  anglais  
 français  français - allemand  
 français - anglais

Temporalité : pour les FTP17  
(du 2ème au 5ème semestre)

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

**Autres prérequis**

Pas de prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

- Orienter sa propre formation initiale et continue
- Identifier et analyser les situations et processus sociaux que l'intervention prend en compte;
- Prendre en compte les divers déterminants de l'organisation dans une situation sociale donnée;
- Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donnée;
- Collaborer entre professionnels et institutions;
- Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.

**4.1. Objectifs d'apprentissage : partie "terrain" :**

Dans le cadre du projet de formation professionnelle, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite (2ème partie du DCPT) selon trois axes généraux :

- connaître et décrire le milieu institutionnel et la profession
- comprendre et argumenter des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires
- mettre en pratique de manière réflexive des interventions en travail social.

**4.2. Objectifs d'apprentissage : partie "intégration"**

- Faire des liens entre les cours suivis et les expériences de terrain
- Réaliser un bilan de compétences et identifier des compétences spécifiques à développer lors de la période de formation pratique
- Développer et expliciter une posture d'apprenant en formation pratique
- S'exercer à la méthodologie par objectif
- Exercer des démarches d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail et sa propre implication

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

## 5 Contenu et formes d'enseignement \*

### 5.1. Contenu partie "terrain"

- Découverte et confrontation d'un cadre institutionnel et d'une culture professionnelle
- Elaboration et rédaction du projet de formation professionnelle et du contrat pédagogique tripartite
- Réalisation et évaluation des objectifs d'apprentissage du contrat pédagogique tripartite
- Initiation et développement d'une relation professionnelle (bénéficiaire et équipe professionnelle)
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

### Méthodes de formation partie "terrain"

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur/trice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes.

### 5.2. Contenu partie "intégration"

La partie "intégration" est divisée en trois cours : processus de formation, ateliers d'expression écrite et analyse de l'activité. Les contenus sont présentés par les enseignant-e-s lors des premiers cours.

Il est proposé à l'étudiant-e :

- de poursuivre le travail de clarification par rapport à ses motivations et besoins de formation
- de définir ses propres priorités en termes de formation et notamment de formation pratique à partir du bilan de compétences écrit et des exigences pour la formation pratique
- d'élaborer des objectifs de formation pratique
- de s'interroger et prendre du recul sur sa posture professionnelle en socialisant son expérience en formation pratique
- supervision (si débutée)

### Méthodes d'enseignement partie "intégration"

Ateliers et cours

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

### 6.1. Modalités d'évaluation et de validation partie "terrain" (cf "Lignes directrices pour la formation pratique en travail social", version septembre 2012)

#### Préalable à la période de formation pratique

Le non-respect de la procédure et des délais pour l'obtention d'une place de formation pratique (cf. document « Procédure pour l'inscription à la formation pratique Temps partiel FP1) empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final à la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de module.

#### Durant la formation pratique :

Au minimum 85 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique

- Signature du contrat tripartite pédagogique
- Rapport écrit de l'étudiant-e
- Bilan écrit du-de la praticien-ne formateur/formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur/formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation).

### 6.2. Modalités d'évaluation et de validation partie "intégration"

La présence aux trois cours (processus de formation, ateliers d'expression écrite et analyse de l'activité) est obligatoire. En cas d'absence aux cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail complémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, travail soumis à la validation du RPF. En cas de non-validation du travail complémentaire et/ou d'absences trop fréquentes, la validation du module peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF, et le responsable de la partie "intégration". Pour le cours "Processus de formation", l'étudiant-e doit avoir travaillé l'ensemble des contenus abordés et avoir participé de manière active et constante à la construction de la dynamique de son groupe d'appartenance. Le bilan de compétences est rendu et validé par le-la RPF (3<sup>ème</sup> semestre). Pour les ateliers d'expression écrite, l'étudiant-e doit avoir écrit un récit, un commentaire, avoir fait les exercices demandés et avoir participé de manière active et constante à l'ensemble des ateliers (2<sup>ème</sup> semestre). Pour le cours "Analyse de l'activité", l'étudiant-e doit récolter du matériel sur son terrain de formation pratique et rédiger un texte sur les apports formatifs du cours (5<sup>ème</sup> semestre). **Pour que la partie "intégration" soit acquise, l'étudiant-e doit obtenir un acquis au cours de « l'analyse de l'activité » et un acquis au texte « bilan de compétences » ainsi qu'avoir répondu aux exigences de présence et de participation et de rendus de texte individuel de l'ensemble des trois cours. L'étudiant-e à temps partiel a la possibilité d'acquies dans la partie intégration jusqu'à la fin du semestre au cours duquel s'achève la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés.**

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Domaine HES-SO** Travail social  
**Filière** Travail social

**Autres modalités de remédiation**

**8 Remarques**

**Modalités de répétition** L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 1 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration"), conformément à l'art. 23 al. 3 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social. Pour les formes d'études à temps partiel, la répétition de la partie "terrain" a lieu l'année suivante. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2.

**9 Bibliographie**

Cifali M. (2014), Une demi-heure avec Mireille Cifali, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
Hameline, D. (1990), Les objectifs pédagogiques, en formation initiale et en formation continue, Paris : ESF.  
Le Boterf, J. (1994), De la compétence, Paris, Les éditions d'organisation.  
Libois, J, Stroumza, K., (dir.) (2007), Analyse de l'activité en travail social: actions professionnelles et situations de formation IES Editions, Genève.  
Meirieu P. (2014), Une demi-heure avec Philippe Meirieu, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
Robo P. (2005), Pourquoi, comment analyser sa pratique professionnelle in la revue "Le Nouvel éducateur".

**10 Enseignant-e-s**

Guyot Megard Sylvie  
Jimenez Jean-Daniel

**Responsable de module \***  
Sylvie Guyot

**Descriptif validé le \***  
1er février 2018

**Descriptif validé par \***  
Alain Barbosa, responsable de filière